

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réuni ce jour, vendredi 13 novembre 2015 à 20h30 à la mairie, sur convocations individuelles adressées le 6 novembre 2015

## **ORDRE DU JOUR :**

- Cession de parcelles
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Accessibilité
- Indemnité de conseil allouée au Trésorier de la commune
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

**Étaient présents :** Monique PYON, Christophe PERRIN, Gérard GIONO, Christian PONARD, Laurent VERNIER, Céline ANTONIO, Liliane BOURCET, Michel SANCHEZ, Magali DOLLFUS

**Secrétaire de séance :** Christian PONARD

Mme Monique PYON, Maire, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

- **Cession de parcelles :** Le Maire, informe le Conseil Municipal que la maison de Mme FRANCK est à vendre et qu'il faudrait régulariser le problème de mur construit sur le domaine public au niveau de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, constate que la parcelle cadastrée section AA numéro 369 de 72ca issue de la division cadastrale à intervenir, n'est plus affectée à l'usage de la voirie publique et du public depuis de nombreuses années. Toutefois, seule la parcelle cadastrée AA numéro 370 de 2ca également issue de la division cadastrale à intervenir et supportant un lampadaire public demeure affectée et par conséquent maintenue dans le domaine public de la commune. Elle sera desservie désormais par une servitude d'accès pour l'entretien et le remplacement dudit lampadaire. La dite servitude sera établie dans l'acte de cession au profit de Madame FRANCK.

En conséquence, la Commune décline la parcelle cadastrée section AA numéro 369 et décide la vente à 1 € à Madame FRANCK. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Tous pouvoirs sont donnés à Madame le Maire à l'effet de signer l'acte authentique de vente au profit de Madame FRANCK de la parcelle AA numéro 369, contenant constitution de servitude, à recevoir par Maître Christophe BAS notaire à LONS LE SAUNIER.

**Vote : 9 pour**

## - **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :**

Vu le projet de la Loi NOTRe et de son application au niveau de notre territoire ;

Le maire expose le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Jura présenté à la CDCI du 12 octobre 2015 lequel prévoit de rattacher les communes de Montaigu, Macornay, Gevingey, Geruge, Bornay, Moiron, Vernantois et Courbette à la Communauté d'agglomération ECLA ; la commune d'Arthenas à la Communauté de Communes de la région d'Orgelet.

En l'absence de précisions concernant les aspects financiers, les transferts de charge et les transferts de compétences, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide d'émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Jura présenté à la CDCI du 12 octobre 2015

## - **Accessibilité :**

**Mairie :** Vu loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45). Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité des bâtiments publics. Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité des bâtiments publics. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le plan de mise en accessibilité de la mairie de Vernantois ; charge Mme le maire de la mise en œuvre de ce plan et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

**Vote : 9 pour**

Eglise : Vu loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45). Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité des bâtiments publics. Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité des bâtiments publics. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le plan de mise en accessibilité de l'église de Vernantois ; charge Mme le maire de la mise en œuvre de ce plan et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

**Vote : 9 pour**

- **Indemnité de conseil allouée au Trésorier de la commune** : Le Conseil prend connaissance du montant de l'indemnité de 277.01 € brut pour l'année 2015 du trésorier, Mr Pierre HAAB qui est calculée en fonction du budget communal sur une moyenne de trois ans. Après débat, le Maire demande : qui veut allouer cette indemnité au trésorier ?

**Vote: 4 pour et 5 abstentions**

**- Comptes rendus de réunions :**

Communauté de Communes du Val de Sorne :

1. L'entreprise Eurovia a été retenue pour les travaux d'aménagement de la traversée de Macornay.
2. Travaux à Vernantois : montée de l'église et rue du Château.
3. SDCI : Après examen du projet de schéma départemental (fusion avec ECLA) présenté par Monsieur le Préfet, compte tenu du peu d'éléments financiers et techniques dont il dispose, le Conseil, à l'unanimité, émet un avis défavorable.

SIVOS : En juin 2015, l'effectif prévisionnel de l'école était de 125 élèves, 47 enfants en maternelle et a servi de base à l'attribution du temps d'intervention des ATSEM. A la rentrée de septembre, il était de 118 élèves dont 41 enfants en maternelle.

Compte-tenu de la baisse des effectifs en maternelle, le SIVOS a effectué un ajustement du temps de présence des ATSEM : **1,65 pour 41 enfants, au lieu de 2.**

Rappelons que le SIVOS se doit de gérer l'argent public au plus juste.

Cette décision a entraîné des réactions diverses (réunion parents-enseignants, pétition ...) et le SIVOS déplore cette situation.

Le prix des repas en périscolaire augmente de 5centimes.

Melle Clémence BALEZEAU remplace Laureen CHAIZE comme directrice adjointe.

L'année 2016 sera délicate sur le plan trésorerie avec la signature d'un nouveau contrat CAF et un décalage des subventions à 2017.

Syndicat des Eaux "L'Heute la Roche" : Le rapport sur l'eau est consultable en mairie.

- 1 - Intervention de l'ASCOMADE sur l'utilisation des pesticides dans les communes.
- 2 - Point sur les travaux et prévisions.
- 3 - Emprunt et ligne de trésorerie.
- 4 - Rapport sur le prix et la qualité satisfaisante de l'eau : augmentation de 0,03centimes par m3 au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- 5 - Changement de compteurs en cours et vérification des bornes à incendie.

CCAS : d'après la loi NOTRE, les communes désirant le faire, peuvent "dissoudre" leur CCAS et intégrer le budget avec celui de la commune ; pour Vernantois, le CCAS a décidé de garder son entité et de continuer à fonctionner comme d'habitude.

**- Questions et informations diverses :**

Chiens errants: Une solution reste à trouver pour recueillir les animaux errants

Site Internet: le site est quasi terminé dans sa structure ; il ne reste plus qu'à remplir les différentes rubriques ( photos, histoires, associations, etc, etc....)

La séance est levée à 22 H30.

Le Secrétaire de séance  
Christian-PONARD

